

L'an deux mille vingt-deux, le 7 avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal réuni dans la grande salle du foyer rural en séance publique sous la présidence de **Monsieur Philippe EMMANUEL**.

Date de la convocation : 1^{er} avril 2022

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs EMMANUEL – BUCHER – MENGELLE-TOUYA – RAMALHO (à partir du point 3.7) – NOVILLO – SELLEM – STOOS – HOURTOLOU (à partir du point 3.2) – D'ASTA – LEMOINE J. – DA COSTA – BOYE – LE GUELLOUT – POLLION – GAMPACKAT – DEFRANCE – LE DOUAREC – ROQUELLE – VILLAIN – JACOB – GISQUET – MARTEAU – EDEYER.

ABSENTS EXCUSES :

Madame Hélène RAMALHO avait donné pouvoir à Monsieur MENGELLE TOUYA, jusqu'au point 3.6.
Monsieur MAGNIER avait donné pouvoir à Monsieur SELLEM.
Madame DE CAMPOS avait donné pouvoir à Madame D'ASTA.
Monsieur LESQUELIN avait donné pouvoir à Madame BUCHER.
Monsieur LE PAVEC avait donné pouvoir à Monsieur GISQUET.
Madame LOTODE avait donné pouvoir à Monsieur EDEYER.

ABSENT :

Madame BERNARD.

SPORT

Mise à jour du règlement intérieur du Parc Sportif de La Bonde

Monsieur MENGELLE-TOUYA, Adjoint au Maire en charge du Sport, fait part au Conseil Municipal d'une modification du règlement intérieur du Parc Sportif de La Bonde concernant les plannings d'utilisation. La modification est la suivante : « *Pour la pratique pendant les vacances scolaires, un planning est établi uniquement sur demande de réservation* ».

Le Conseil municipal ;
VU le Code général des collectivités territoriales ;

Le Conseil Municipal après avoir entendu son rapporteur et délibéré à l'unanimité,

⇒ **VALIDE** la modification apportée règlement intérieur du Parc Sportif de La Bonde.

Fait et délibéré en séance, les Jour, Mois et An susdit
Ont signé au registre, tous les Membres présents.

Acte exécutoire

Affichage le : **12 AVR. 2022**


Philippe EMMANUEL